

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.193.B

**Fourniture de pièces
détachées et
prestations de
services pour
véhicules légers et
utilitaires de marque
Renault : groupement
de commandes entre
le SMAPE, le
GrandAngoulême -
modification de la
délibération n° 146 B
du 3 octobre 2013**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2013**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.193.B**

FINANCES - PROGRAMMATION / MARCHÉS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

FOURNITURE DE PIECES DETACHEES ET PRESTATIONS DE SERVICES POUR VEHICULES LEGERS ET UTILITAIRES DE MARQUE RENAULT : GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SMAPE, LE GRANDANGOULEME - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 146 B DU 3 OCTOBRE 2013

Par délibération n°103 B, le bureau communautaire du 5 juillet 2012 a autorisé le lancement d'une consultation pour la fourniture de pièces détachées et prestations de services pour véhicules légers et utilitaires de marque Renault en groupement de commandes avec le Syndicat mixte d'aménagement du plan d'eau de Saint-Yrieix (SMAPE).

Par délibération n°17 B du 14 février 2013, ont été approuvées des modifications concernant la forme de la mise en concurrence, la date de début d'exécution du marché ainsi que les modalités d'organisation du groupement de commandes.

Par délibération n° 146 B du 3 octobre 2013, ont été approuvées des modifications relatives à la date de prise d'effet du marché.

Aujourd'hui, il convient de faire une nouvelle modification sur le début d'exécution du marché. En effet, la rédaction du dossier de consultation ayant pris plus de temps que prévu, la date de prise d'effet du marché doit être modifiée.

Le marché sera donc conclu non plus à compter du 1^{er} janvier 2014 mais à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2014 et sera ensuite renouvelable annuellement trois fois par reconduction expresse.

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°17 B du 14 février 2013 ayant pour objet de différer la date de prise d'effet du marché à sa date de notification et non plus au 1^{er} janvier 2014..

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 décembre 2013

Affiché le :

09 décembre 2013